

44/ 8°) Participation de l'Etat à la fourniture de livres classiques aux élèves de 6e et 5e des Collèges d'Enseignement général.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa circulaire n° 2 SG/DAF/3 en date du 2 Janvier 1967, M. le Préfet a appelé mon attention sur la condition que M. le Ministre de l'Education Nationale pose à l'attribution de subventions aux Communes pour la fourniture de livres classiques aux élèves de 6e et 5e des collèges d'enseignement général.

La participation de l'Etat en cette matière a été déterminée en tenant compte des initiatives prises par les municipalités qui distribuent déjà, à titre gratuit, en partie ou en totalité les ouvrages nécessaires.

C'est dans le but de venir en aide aux Communes qu'il a été décidé de leur allouer une subvention forfaitaire de 665 Frs CFA par an et par élève de 6e et 5e présent au moment de la rentrée scolaire dans les établissements intéressés.

Dans ces conditions, pour pouvoir bénéficier de cette attribution, les communes doivent obligatoirement s'engager :

- 1°) à poursuivre comme par le passé, les mesures de gratuité accordées par leurs soins ;
- 2°) à répondre éventuellement aux besoins nouveaux et en tout état de cause à fournir gratuitement à chaque élève de 6e et 5e fréquentant un collège d'ensei-

...-nement général un minimum de prestations comparables à celles dont l'Etat assure la prise en charge dans les lycées. Il est souligné que ces prestations ont été calculées sur la base de 2 000 Frs CFA par élève.

Et il est signalé au Maire qu'il convient de joindre à toute demande de subvention pour les dépenses de la sorte une délibération du Conseil Municipal portant l'engagement ci-dessus.

Il est, en outre, précisé qu'aucune discrimination ne doit être faite entre les élèves domiciliés sur le territoire même de la Commune où fonctionne le Collège d'Enseignement Général et aux domiciliés sur le territoire d'une Commune limitrophe ou voisine.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.